

L'UNION EUROPÉENNE
par
Claude Gagné

Dépenses R-D 1997

140,4 milliards \$US parités de pouvoir d'achat

R-D/PIB 1997

1,83 %

	<u>R-D exécutée 1996</u>	<u>R-D financée 1996</u>
les entreprises	62,4 %	52,8 %
l'État	15,8 %	38,3 %
l'enseignement supérieur	21,0 %	
Part mondiale de publications 1996	34,0 %	
Part de publication co-signées avec le Canada 1991-1996	33,0 %	

1. Survol de la politique européenne en matière de sciences et de technologie

La politique de l'Union européenne en matière de développement de la recherche et de la technologie (DRT) est fondée sur le Traité sur l'Union européenne, qu'ont accepté le Parlement européen et les États membres et qu'ont ensuite ratifié les parlements nationaux respectifs. Cette politique a pour objectifs principaux de renforcer les fonds scientifique et technologique de l'industrie au sein de l'UE et l'encourager à devenir plus compétitive sur le plan international; contribuer à d'autres politiques de l'UE (santé, environnement, protection du consommateur, cohésion sociale et économique, etc.). Loin de chercher à supplanter les initiatives et les pouvoirs des États membres, les mesures prises par l'UE ont pour rôle principal d'élargir, de compléter et de rehausser les activités de recherche de ces derniers.

Bien que la Communauté ait commencé à accorder son soutien aux activités de recherche à la fin des années 1950, notamment dans le secteur nucléaire, c'est au cours de années 1980 que ce soutien a pris une grande ampleur, grâce à l'élaboration de la première génération de programmes-cadres pluriannuels et à l'inclusion de la recherche et du développement (R-D) dans l'Acte Unique Européen à titre de « politique communautaire ». Depuis 1984, les activités de la Communauté en matière de DRT ont fait l'objet de planification stratégique et de coordination dans le cadre des programmes-cadres pluriannuels, dont l'objectif est de fixer les domaines prioritaires à traiter pendant la durée du programme. Entre 1990 et 1996, plus de 200 000 liens de coopération ont été établis entre les entreprises, les universités et les centres de recherche, et 90 p. cent de ces liens sont transnationaux et unissent plusieurs intervenants dans divers secteurs d'activité.

Les programmes-cadres sont des instruments qui reflètent les priorités scientifiques et technologiques, ainsi que les contextes économique et politique sur un certain nombre d'années. Le cinquième programme-cadre (PC5) fixe les priorités relatives aux activités de DRT de l'Union européenne pour les années 1998-2002. Comme son prédécesseur, le PC5 comporte deux éléments distincts : le programme-cadre de la Communauté européenne (CE), qui vise les activités de DRT, et le programme-cadre d'Euratom, qui porte sur les activités de recherche et de formation dans le secteur nucléaire. Un budget de 13 700 millions d'euros a été dégagé pour la mise en œuvre du PC5; combinée aux 1 260 millions d'euros alloués au programme d'Euratom, cette somme porte le budget global de recherche à 14 960 millions d'euros pour les